

soumis à la Chambre pour qu'elle en discute pendant cette session-ci mais pourra être inscrit au *Feuilleton*.

* * *

LES TRANSPORTS

LA DÉSFFECTATION DE L'«EMPRESS OF CANADA»— DEMANDE D'EXAMEN DE LA DÉCISION

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, ma question se rapporte à un problème pour lequel il est essentiel de ne pas perdre de temps. Elle concerne l'*Empress of Canada* qui quittera Montréal demain. La compagnie Canadien Pacifique a décidé de retirer ce navire du service et de le démonter. Je pense qu'il existe dans tout le pays une volonté d'action à ce sujet et je me demande si le ministre ne pourrait pas prendre contact avec les responsables du Canadien Pacifique pour leur demander de retarder leur action pendant un délai raisonnable afin qu'une solution convenable soit trouvée, par laquelle ce lien entre le Canada et le Royaume-Uni serait préservé.

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, comme le sait l'honorable député, je ne puis que transmettre sa demande à la compagnie Canadien Pacifique et je serai heureux de le faire cet après-midi même.

* * *

LES POSTES

LES GRÈVES DES FACTEURS

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Postes. Vu la détérioration constante du moral des postiers, comme l'indique la vague actuelle de grèves, le ministre pourrait-il dire quelles mesures il prend pour régler ce problème?

[Français]

L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre des Postes): Encore une fois, monsieur l'Orateur, je n'accepte pas les prémisses de la question de l'honorable député. Je regrette infiniment, comme la plupart des députés, que certains facteurs aient décidé de faire une série de grèves illégales. J'appuie entièrement l'exécutif national de l'Union des facteurs qui tente de ramener les employés au travail, mais il semble se dessiner une certaine tendance à l'effet que lorsque des facteurs retournent au travail dans un certain endroit, d'autres débrayent ailleurs.

En ce qui a trait à la situation aujourd'hui, elle est à peu près la même qu'hier, sauf qu'il existe des changements quant aux bureaux fermés et à ceux qui sont de nouveau ouverts.

Je pourrais ajouter, monsieur l'Orateur, qu'il n'a jamais été question que le ministre ne se soumette pas à la sentence arbitrale rendue à la suite de l'enquête sur les griefs soulevés par trois employés, et nous avons l'intention de leur offrir un montant d'argent.

En ce qui a trait à la décision rendue au sujet des employés à temps partiel, les demandes d'emploi étaient tellement nombreuses qu'après avoir demandé l'avis de nos conseillers juridiques, nous avons décidé de demander au Conseil du Trésor d'en appeler de cette décision.

Nous demandons donc aux facteurs...

M. l'Orateur: A l'ordre.

[Traduction]

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster): Le gouvernement a-t-il songé à ne pas embaucher des travailleurs non syndiqués vu la controverse sur le rapport arbitral selon lequel seuls des syndiqués devraient faire le surtemps?

[Français]

L'hon. M. Côté: C'est justement cette décision, monsieur l'Orateur, que nous avons l'intention de contester devant la Commission des relations de travail dans la fonction publique, et aussitôt que la décision sera rendue, nous pourrons agir en conséquence.

Actuellement le ministère ne saurait fonctionner sans l'aide d'employés temporaires ou «casuals».

[Traduction]

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre s'il a reçu des représentants des postiers une invitation à les rencontrer, et dans l'affirmative, accédera-t-il à leur demande?

[Français]

L'hon. M. Côté: Monsieur l'Orateur, je sais que l'exécutif national de l'Union des facteurs et le Conseil des employés des Postes se sont réunis ce matin avec les fonctionnaires de mon ministère. Ils ont demandé qu'une réunion soit tenue, à laquelle eux-mêmes et mon sous-ministre ou moi-même assisterions, et j'attends de retourner à mon bureau pour donner une réponse.

[Traduction]

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, le ministre a parlé d'en appeler de la décision de l'arbitre. Le gouvernement envisage-t-il de recourir aux tribunaux pour en obtenir une ordonnance de *certiorari* ou une autre ordonnance de prérogative afin que le Parlement puisse contester la décision de l'arbitre? Est-ce là ce que propose le ministre?

L'hon. M. Côté: J'ai dit que nous en appellerions à la Commission des relations du travail dans la Fonction publique.

* * *

AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES PROJETS DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE QUANT À TAIWAN—LA POSITION DU GOUVERNEMENT CANADIEN

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Comme suite à la déclaration faite aux Nations Unies par les représentants de la République populaire de Chine voulant que la Chine soit résolue à libérer Taïwan et qu'aucune force au monde ne pourra l'en dissuader, quelle est la position du gouvernement canadien du fait de ces propos qui équivalent à une déclaration de guerre de la République de Chine à la République nationaliste chinoise?